

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
COMMUNE DE VILLECOMTE

MEMBRES DU CONSEIL	
Afférents au conseil municipal	10
En exercice	10
Qui ont pris part à la délibération	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 6 janvier 2026
Date d’affichage : 6 janvier 2026

Rendu exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VILLECOMTE

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre MICHELET, Maire,

Présents : M. Gilles GARCIA, M. Jean-Pierre MICHELET, M. Olivier ROYER, M. Roland VADOT, Mme Christine BAVARD, M. Laurent HISLEN, Mme Catherine GIANOLI, Mme YEME Marie-Anna, Mme PRECIGOU

Absent excusé : M. PRECY

Procuration :

Secrétaire de Séance : Mme YEME Marie-Anna

Délibération n° 01-2026

Objet : Pour les projets des stratégies LEADER (présence d’une contrepartie régionale automatique)

Réhabilitation de l’ancienne école en 3 logements, début des travaux avril 2024 – fin des travaux novembre 2025 :

Dépenses	Recettes
Maîtrise d’œuvre : 39 000,00 € Travaux : 379 056,77 € Frais annexes : 9 215,00 €	Aide CD : 60 000 € Siceco : 40 000 € DETR (contrepartie LEADER) : 141 363,50 € Aide LEADER (dont contrepartie Région) : 100 453,91 € Autofinancement : 85 454,35 €
Total HT : 427 271, 77 €	Total HT : 427 271,77 €

Préciser que ce projet s'inscrit en section d'investissement.

Approuve le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus.

S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

Le Maire,



Jean Pierre MICHELET

